



VILLE DE
BALMA

POLICE MUNICIPALE

Tél : 05.61.24.92.70

Fax : 05.61.24.52.93

Mél : police.municipale@mairie-balma.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'INTERVENIR
SUR UN LIEU OUVERT A LA CIRCULATION PUBLIQUE

<u>Pétitionnaire</u>	<u>Entreprise chargée de l'exécution des travaux</u>
NOM :	NOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
..... VILLE : VILLE :
☎..... FAX :	☎..... FAX :
MAIL :@.....	MAIL :@.....

Lieu de l'intervention :

Début et fin des travaux :

Description des travaux :

MESURES REGLEMENTAIRES SOLLICITEES

A-AVIS D'URBANISME

Avis favorable

Avis défavorable

N° d'URBANISME :

B-CIRCULATION

1- Rue barrée

2- Sens unique

3- Occupation de.....file(s)

4- Occupation de trottoir

5- Occupation du couloir bus

6- Occupation de piste cyclable

C-STATIONNEMENT

1- Interdit et gênant (Art.R417 .10/1 du Code de la route)- Sauf entreprise chargée des travaux.

2- Occupation deemplacement(s) stationnement en Zone Bleue.

3- Occupation deplaces de stationnement.

D-PRESRIPTIONS PARTICULIERES

1- Occupation du domaine public exceptionnelle de :.....heures à.....heures.

E- AVIS DE LA POLICE MUNICIPALE

Avis favorable

Avis défavorable

SIGNATURE DU DEMANDEUR	SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE
------------------------	---------------------------------

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION : Cette autorisation doit être correctement et totalement remplie pour pouvoir être traitée. Elle doit parvenir au plus tard à la Police Municipale **AVANT 48 HEURES** pour toutes demandes. Dans les cas nécessitant la prise d'un arrêté (cas B1 et B2), veuillez faire votre demande **8 JOURS AVANT**.